



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté, de la  
Légalité et de l'Environnement**

**Bureau de l'Utilité Publique,  
de la Concertation et de l'Environnement  
Mission Environnement et Enquêtes publiques**

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, du 30 mars 2023, il sera procédé à une enquête publique portant sur la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de SIMIANE-COLLONGUE secteur des Hauts de Gadie.

L'enquête publique, destinée à assurer l'information et la participation du public se déroulera, pendant dix-sept jours consécutifs, **du mercredi 26 avril 2023 (9h00) au vendredi 12 mai 2023 (17h00) inclus**, en mairie de SIMIANE-COLLONGUE (Mairie de SIMIANE-COLLONGUE, service urbanisme, Place du Sévigné, 13109 SIMIANE-COLLONGUE), siège de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra :

- prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur un registre d'enquête, au siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au mercredi et le vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00, fermé le jeudi);
- consulter le dossier sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 MARSEILLE (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - Bureau n°421) – Contact préalable au 04 84 35 42 47 (42 46) / 06 70 89 60 02;
- consulter le dossier sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse: <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Simiane-Collongue>;
- adresser ses observations et propositions écrites sur le projet au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie de SIMIANE-COLLONGUE;
- adresser ses observations et propositions par courriel à l'adresse suivante: [simiane-collongue-dpmecc@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:simiane-collongue-dpmecc@bouches-du-rhone.gouv.fr) (capacité maxi 5MO) du mercredi 26 avril 2023 (9h00) au vendredi 12 mai 2023 (17h00).

Monsieur Pascal FAUCHER, Directeur de cabinet en conseil en urbanisme, retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra ses observations orales et écrites, au siège de l'enquête, aux jours et heures suivants :

- |                          |                  |
|--------------------------|------------------|
| - mercredi 26 avril 2023 | de 9h00 à 12h00  |
| - mardi 02 mai 2023      | de 9h00 à 12h00  |
| - vendredi 12 mai 2023   | de 14h00 à 17h00 |

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus, seront consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public<sup>1</sup> transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la Préfecture précité.

Elles seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.

Après la clôture de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie concernée et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet précité de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Au terme de l'enquête, le maire de SIMIANE-COLLONGUE est l'autorité compétente pour se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée. La Métropole, compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, intervient en fin de procédure afin d'approuver la mise en compatibilité du PLU de la commune.

La personne responsable du projet est la commune de SIMIANE-COLLONGUE. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du service Urbanisme (tél: 04-42-94-91-98).

Fait à Marseille, le 03 AVR. 2023

Le Chef de Bureau de l'Utilité  
Publique, de la Concertation et de  
l'Environnement



Patrick PAYAN

<sup>1</sup> Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles que soient leurs formes, et recueillies au cours de l'enquête environnementale seront dès lors consultables en ligne.